

RE2020 - Module de base (M1) : Appliquer la RE2020 dans le contexte spécifique de la maison individuelle

DURÉE

0,50000 jours (soit 4 heures)

PRIX

210 € par participant

Soit 252 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Architectes de maisons individuelles
- Constructeur de maisons individuelles
- Professionnels de la construction et du bâtiment
- Bureaux d'études

PRÉREQUIS

- Posséder une bonne connexion internet (Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari)
- Ce module de formation peut être suivi indépendamment du programme complet, sous réserve de réalisation d'un test de positionnement.

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Identifier les évolutions réglementaires de la RT2012 à la RE2020
- Identifier les enjeux du calcul énergie en maison individuelle
- S'approprier la méthodologie ACV pour la maison individuelle retenue en RE2020
- Analyser les différents indicateurs de performance environnementale
- Identifier les exigences en matière de confort d'été en maison individuelle
- Identifier les besoins en interactions dans la gestion de projet
- Identifier les éléments clés méthodologiques de la RE2020 à chaque phase du projet

**PROGRAMME****Module de formation e-learning (4 heures)**

1.Présentation du module
2.Comprendre la réglementation applicable de la RT2012 à la RE2020
3.Les enjeux du calcul énergie en MI
4.La méthodologie ACV
5.Les indicateurs de performance environnementale
6.Les exigences en matière de confort d'été en MI
7.Les professionnels de la conception face à la RE2020 et leurs interactions
8.Les enjeux méthodologiques de la RE2020 à chaque phase du projet
9.Maisons individuelles - Concevoir avec la RE2020 : quelques clefs

**VALIDATION**

Attestation de formation RE2020 dispensée par OFIB sous licence ADEME

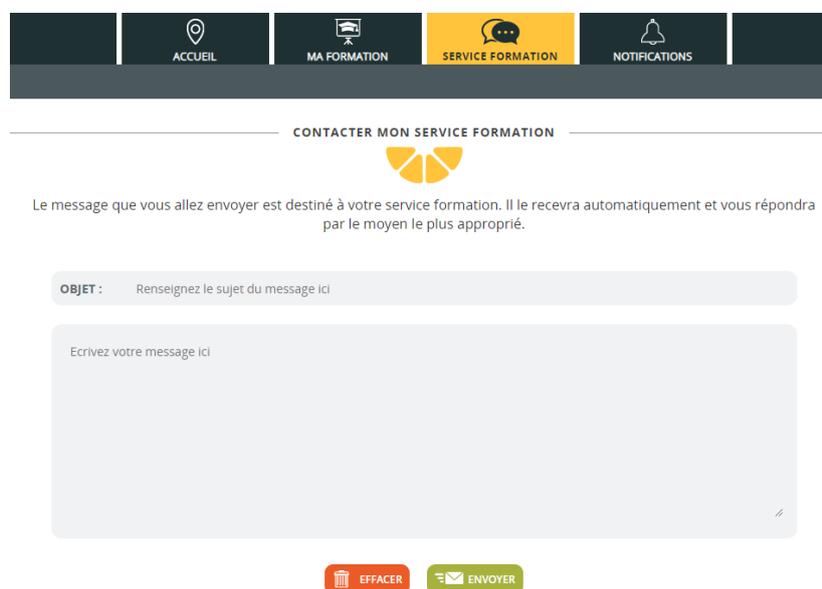
Organisme de formation habilité par l'ADEME à dispenser tout ou partie de la formation multimodale « RE2020 : développement de compétences des équipes de maîtrise d'œuvre au regard des enjeux de la réglementation environnementale 2020 »



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.